

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2018**  
**Convocation du 5 décembre 2018**

Présents : Mrs POTHIER Jean-Claude, FRONDAS Olivier, HAMON Pascal, MAZURE Serge, LAGENESTE Jean-Paul, SENETAIRE Gabriel, TACHON Christophe, et Mmes RIBES Martine, POUYET Ingrid,

Absentes excusées : Mmes GRIVOT Elodie, BOURDIER Marie-Hélène, DEPALLE Marie-Claude (procuration à M. HAMON)

Absents: Mrs. DUMET Cédric, MARTINEZ Abdou

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 9 novembre 2018

**Travaux local rangement salle polyvalente et Agence postale Communale**

Suite à la décision du conseil municipal d'aménager l'agence postale communale dans la bibliothèque  
Les devis suivants ont été retenus :

**Rangement salle polyvalente**

Maçonnerie	Entreprise CERA	4 507,50 € HT
Electricité	Entreprise DUCLEROIR	982,00 € HT
Porte	Entreprise POUGNET	1 541,00 € HT
Plâtrerie peinture	Entreprise BONNOT	1 715,00 € HT
Architecte	M. DARQUE	950,00 € HT
Carrelage	SARL MONGARET	618,00 € HT

**Agence Postale Communale**

Electricité	Entreprise DUCLEROIR	858,00 € HT
Plâtrerie peinture	Entreprise BONNOT	2 419,98 € HT

Des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental et de la Région.

**Personnel Communal**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrat d'assurance du personnel sera revu pour inclure les garanties sur les charges patronales.

Un point a été fait sur l'arrêt de travail pour maladie professionnelle de Mme CORNIL Jocelyne (arrêt jusqu'au 11 janvier 2019 inclus).

**Cité Nouvelle et Auvergne Habitat**

Le conseil municipal a donné un avis favorable à la cession des logements de Cité Nouvelle situés aux Epinots en faveur d'Auvergne Habitat et maintien sa garantie lors du transfert des emprunts.

**Communauté de Communes « Pays de Lapalisse »**

**Conseil communautaire des Jeunes**, suite à sa demande, il sera autorisé à venir présenter leurs programmes à la prochaine réunion

**Assainissement** : le questionnaire sera retourné avec les renseignements demandés pour étude du transfert de compétences.

**Transfert de charges** : le montant est accepté à l'unanimité.

**Taxe sur cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles** versement à la commune 2 660,80 € qui représentent 80 % de 3 326 €.

**Taxe d'aménagement** : versement à la commune 951,76 €.

**SIVOM**

Rapport sur les poteaux incendie, un à changer au lieu-dit « La Rigolée/Le Tialis ».

**Logements communaux**

- Départ de Mme BURONFOSSE au 31/12/2018 (logement en instance de location par rapport à la reprise du commerce).

- Logement de Mme DAUBANNEY en travaux sera loué à partir du 1<sup>er</sup> février 2019 (loyer mensuel 431,98 €).

### **SPA LUSIGNY**

Convention pour le fonctionnement et la gestion de la fourrière SPA du Bourbonnais située à LUSIGNY fixant le tarif d'adhésion à 1 € par habitant pour l'année 2019 (tarif révisable annuellement), validée à l'unanimité.

### **SDE 03**

- Approbation de la modification des statuts

- Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes « Pays de Tronçais ».

### **Questions diverses**

- Mise à disposition gratuitement de la salle le 19 avril 2019 à la Société Musicale de Lapalisse pour organiser un concert de printemps totalement gratuit et ouvert à tous le vendredi 19 avril 2019. Ce concert clôturera le stage de musique qui permet aux jeunes musiciens de se perfectionner.

- L'abri bus du bourg a été enlevé par le Conseil Départemental sans prévenir la Commune. Monsieur le Maire se charge du dossier afin qu'un nouvel abri bus soit implanté à l'emplacement du nouvel arrêt.

- Coq, point fait par M. Gabriel SENETAIRE.

Intervention de M. TACHON concernant la demande d'heures supplémentaires pour l'agent chargé de la cantine.

Réponse de M. le Maire :

« Le changement de fournisseurs ne justifie pas l'octroi de 6 heures supplémentaires sur l'année. De plus, l'agent chargé de la cantine est sous l'autorité du Maire. De ce fait je n'accepte pas que les enseignants et les délégués de parents d'élèves se permettent de modifier son temps de travail »

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 25 janvier 2019 à 20 heures 30 en mairie.